



RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00396

Numéro SIREN : 539 318 584

Nom ou dénomination : 3D AUDITION

Ce dépôt a été enregistré le 04/06/2014 sous le numéro de dépôt A2014/013965



4491422

Dénomination : 3D AUDITION
Adresse : 1 place Louis Braille 69300 Caluire-et-cuire -FRANCE-
n° de gestion : 2012B00396
n° d'identification : 539 318 584
n° de dépôt : A2014/013965
Date du dépôt : 04/06/2014

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 19/05/2014



4491422

3D AUDITION

Société à responsabilité limitée au capital de 2 000 euros
Siège social : 1 place Louis BRAILLE
69300 CALUIRE ET CUIRE
539 318 584 R.C.S. LYON

PROCES-VERBAL DES DECISIONS **DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 19 MAI 2014**

L'an deux mille quatorze,
Le 19 mai,
A 18 heures,
Au siège social à CALUIRE ET CUIRE,

La société **3D AUDITION MRT**, Société à responsabilité limitée au capital de 6 000 euros,
ayant son siège social 22 avenue de l'Europe, Centre Commercial 69140 RILLIEUX LA
PAPE, immatriculée au R.C.S. LYON sous le numéro 799 329 719

représentée par **Monsieur Matthieu DESMETTRE** en sa qualité de Cogérant,

Propriétaire de la totalité des **200** parts sociales de 10 euros composant le capital social de
la société **3D AUDITION**,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Nomination d'un Cogérant et détermination de ses pouvoirs,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, décide de nommer en qualité de Cogérant :

Monsieur Romain DESMETTRE,
demeurant 10 rue Professeur Joseph Renaut – 69008 LYON

pour une durée illimitée et ce à compter de ce jour.

Monsieur Romain DESMETTRE, intervenant aux présentes, déclare qu'il accepte les fonctions de Cogérant et qu'il n'est frappé par aucune mesure ou disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

Monsieur Romain DESMETTRE exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide que la rémunération de **Monsieur Romain DESMETTRE** au titre de ses fonctions de Cogérant sera fixée ultérieurement.

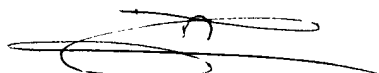
L'Associée Unique décide que **Monsieur Romain DESMETTRE** aura droit au remboursement, sur justification, de ses frais de représentation et de déplacement.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associée unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

p/ **3D AUDITION MRT**
Matthieu DESMETTRE

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a horizontal line and a loop.